



(11)

EP 2 147 873 A3

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(88) Date de publication A3:  
**24.02.2010 Bulletin 2010/08**

(51) Int Cl.:  
**B65D 85/76 (2006.01)**      **B65D 43/10 (2006.01)**

(43) Date de publication A2:  
**27.01.2010 Bulletin 2010/04**

(21) Numéro de dépôt: **09290477.0**(22) Date de dépôt: **23.06.2009**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR**  
**HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL**  
**PT RO SE SI SK TR**  
 Etats d'extension désignés:  
**AL BA RS**

(30) Priorité: **25.07.2008 FR 0804264**

(71) Demandeur: **Compagnie Des Fromages & Richesmonts**  
**92800 Puteaux (FR)**

(72) Inventeurs:  

- **Mangeot, Patrick**  
**57570 Cattenom (FR)**
- **Pauty, Sébastien**  
**50160 La Chapelle du Fest (FR)**

(74) Mandataire: **Corret, Hélène et al**  
**Cabinet Orès**  
**36, rue de St Pétersbourg**  
**75008 Paris (FR)**

**(54) Emballage notamment pour fromage à pâte molle, de type comportant un couvercle monté sur un socle**

(57) La présente invention concerne un emballage (1) en particulier adapté pour contenir un fromage à pâte molle dans des conditions d'affinage et de conservation améliorées, l'emballage comportant :  
 - un socle (2, 2') comprenant un fond (6) destiné à recevoir le fromage et un rebord périphérique (10) qui s'étend autour et au-dessus de ce fond, et  
 - un couvercle (3, 3') de type cloche monté amovible sur le socle par un bord périphérique (15) de ce couvercle qui coopère avec ledit rebord,

au moins un orifice de ventilation (12, 12a à 12r) de l'emballage étant formé de manière traversante sur ledit rebord en étant situé vers l'intérieur du couvercle lorsque ce dernier est monté sur le socle, ledit ou chaque orifice demeurant au moins partiellement ouvert suite à ce montage,

**caractérisé en ce que** ledit rebord s'étend intégralement au-dessus du fond (6), de telle sorte que l'intérieur de l'emballage peut librement communiquer avec l'extérieur de l'emballage.

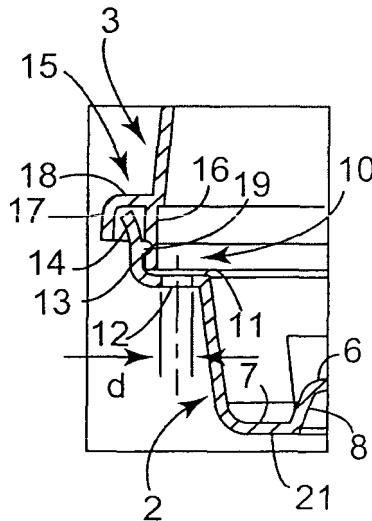


FIG.4



## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 09 29 0477

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	FR 2 070 342 A (GENVRAIN SA) 10 septembre 1971 (1971-09-10)	1,20,21	INV. B65D85/76
Y	* page 1, ligne 9 - page 2, ligne 1 * * figure 1 *	2-5	ADD. B65D43/10
Y	----- FR 2 049 237 A (EMBALLAGES PLASTIQUES) 26 mars 1971 (1971-03-26) * page 2, ligne 31 - page 3, ligne 31 * * page 4, ligne 35 - page 5, ligne 1 * * figures 1-5 *	2-5	
A	----- BE 726 768 A (KALLE AKTIENGESELLSHAFT) 10 juillet 1969 (1969-07-10) * page 3 * * page 6 * * revendication 1 * * figures 1-5 *	1-9,20, 21	
A	----- FR 2 830 414 A (GUIDAT FRANCOIS [FR]) 11 avril 2003 (2003-04-11) * page 4, ligne 19-26; figure 4 *	1-9,20, 21	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
	-----		B65D A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
3	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	Munich	8 septembre 2009	Duc, Emmanuel
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			



Numéro de la demande

## **REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES**

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt les revendications dont le paiement était dû.

- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû ainsi que pour celles dont les taxes de revendication ont été acquittées, à savoir les revendication(s):

Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû.

## **ABSENCE D'UNITE D'INVENTION**

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

voir feuille supplémentaire B

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.

Comme toutes les recherches portant sur les revendications qui s'y prétaient ont pu être effectuées sans effort particulier justifiant une taxe additionnelle, la division de la recherche n'a sollicité le paiement d'aucune taxe de cette nature.

Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées, à savoir les revendications:

Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications, à savoir les revendications:

1-9, 20, 21

Le présent rapport supplémentaire de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans le revendications (Règle 164 (1) CBE)

**ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION  
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B**Numéro de la demande  
EP 09 29 0477

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

## 1. revendications: 1-9,20,21

Emballage permettant l'aération de son contenu par une pluralité d'orifices de ventilation formés à intervalles de distance réguliers

---

## 2. revendications: 10-13

Emballage dont la fermeture s'effectue par clipage

---

## 3. revendications: 14-17

Emballage contenant une rigole périphérique à sa base destinée à recueillir les condensats formés à l'intérieur de l'emballage et permettant ainsi d'éviter le contact de son contenu avec l'accumulation de condensats

---

## 4. revendications: 18-19

Emballage avec moyens d'inviolabilité qui sont aptes à se briser lors d'une première ouverture de l'emballage

---

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 09 29 0477

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-09-2009

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2070342	A 10-09-1971	AUCUN	
FR 2049237	A 26-03-1971	DE 7020580 U	17-09-1970
BE 726768	A 10-07-1969	DE 1988974 U	04-07-1968
FR 2830414	A 11-04-2003	AUCUN	